DEPARTEMENT de la Haute - Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2022/109

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation 06/12/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 17h00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (21): Paule ALBERTINI- Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI-

Pouvoirs (1): Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (15): Christiane ALBERTINI - Dominique BENIGNI- Christelle CRUCIANI-Joseph GALLETTI- Maria GAROBY - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Ange LAMBERTI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI- Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Pierre NATALI-José OLIVA - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet : Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet « PAPI »

MONSIEUR JEAN-MARC MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

En application de l'article L332-24 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces six années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

- Considérant la compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) de la communauté de communes Marana Golo

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE:
Et publication ou notification

DU:

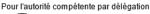
..../..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20221212-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Affichage : 12/12/2022





- Considérant la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du bassin de la Marana réalisée en 2018 dont découlent les actions concrètes fixées dans le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- Considérant que les tâches principales à accomplir pour mener à bien ce projet (réalisation du programme d'études préalables au PAPI, élaboration du programme d'actions PAPI, animation et pilotage des actions du PAPI, copil-cotech) relèvent de la catégorie A (ingénieur territorial),

Le président propose de créer un emploi non permanent via un contrat de projet de Chargé(e) de mission « Plan d'Actions et de Prévention des Inondations » (PAPI).

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

## Le conseil communautaire

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-24
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE:**

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer à compter du 01/01/2023 un emploi non permanent de Chargé(e) de mission « « Plan d'Actions et de Prévention des Inondations » (PAPI) référencé au grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, qui sera pourvu par un agent contractuel sur la base des dispositions de l'article L332-24 du code général de la fonction publique ;
- Que l'agent recruté contractuellement devra justifier d'une formation supérieure adéquate et d'une connaissance et d'une expérience précises du domaine visé, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement;
- Que ce dernier sera recruté pour une durée de 36 mois renouvelable jusqu'à 6 ans.
- Que lorsque le projet ou l'opération ne peut se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur pourra rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020) ; cette rupture anticipée donnant alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président

Jean DOMINICI

Signature JEAN numérique de BAPTISTE JEAN BAPTISTE **DOMINICI ID** DOMINIC Date: 2022.12.13 HD 10:47:20 +01'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20221212-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Affichage : 12/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

